

**DECISION MUNICIPALE****MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR A USAGE INDIVIDUEL**

N°2024-97

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération-cadre du Conseil Municipal du 20 septembre 2024 relative à la mise à disposition de composteurs individuels aux habitants, donnant délégation au Maire pour prendre les décisions municipales attributives de cette aide ;

Vu la commission PAST réunie le 24 octobre 2024 ;

Article 1 :

Conformément aux dispositions de la délibération du 20 septembre 2024, il est attribué un composteur aux foyers suivants :

NOM	ADRESSE
Cécile GABREL	60, rue Jean-Baptiste Mullier
Carole BRONCQUART	116, rue de Burgault
Lorris BUIDINE	72, résidence Jean-Claude Willem
Franck DEBRICQ	7, allée des Acasias
Eric LELEU	11, rue Marguerite Youcenar
David LHEUREUX	42, rue Pierre Bourdieu
Bénédict MARET	5, rue d'Artois
Jean-Paul RACHEZ	16, rue Charles Duport
Philippe VERRO	58, rue Charles Duport
Alice WITTRANT	15, allée Issac Carasso

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des services de la ville de Seclin et Monsieur le payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La décision sera publiée sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à SECLIN, le 24/10/2024
François-Xavier CADART,
Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

